



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

examens et concours

Question écrite n° 4718

Texte de la question

M. Gilbert Mitterrand appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par les institutions de formation du Libournais, quant aux possibilités d'extension à l'agriculture, pour la création d'un diplôme national de technologie spécialisée agricole, dans les mêmes conditions que celles où il existe à l'éducation nationale. Ce projet d'extension, qui avait été prévu dès 1995, n'a pas été suivi d'effets, ce qui entrave la création de formations courtes post-BTS en un an. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées pour répondre à ce sujet d'inquiétude dont il a été saisi.

Texte de la réponse

Le projet d'extension à l'agriculture d'un diplôme national de technologie spécialisé (DNTS) évoqué en 1995 et 1996 n'a pas été suivi d'effet. La réflexion s'est effectivement engagée sur ce dossier au moment où l'éducation nationale a souhaité procéder à un bilan global des DNTS expérimentaux et stopper leur développement. Cette situation pénalise peu l'enseignement agricole car les formations post-BTSA d'adaptation à l'emploi continuent à se mettre en place sous la forme de certificats de spécialisation. Au moment où l'enseignement agricole élabore son troisième schéma prévisionnel national des formations, une attention particulière est portée à l'articulation entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur donc aux formations post-BTSA.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Mitterrand](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4718

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3481

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1775